

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
DU PAYS D'AUBENAS - VALS**SEANCE DU 2 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf et le deux juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle polyvalente à SAINT JOSEPH DES BANCS, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT**, M. BOUSCHON (procuration de **G. JALADE**), **A. BASTIDE, A. LOYET, R. MASSEBEUF, R. ROUX, S. REYNIER, P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), A. LAPIERRE (procuration de **E. JOURET**), **R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, P. COMTE** (procuration de **J.C. GANDON**), **R. ROURESSOL, F. KUGENER, Y. BERNARD** (procuration de **F. MOULIN**)
Mesdames **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **S. HEZARD**), M. LACOSTE (procuration de **E. CHAL**).

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND, P. FRAYSSE, J. JULY, D. VENTALON.**

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Les services de collecte des déchets de la communauté de communes sont, actuellement, répartis sur deux sites géographiques : le premier sur la commune d'Ucel dans des locaux appartenant à la communauté de communes, et le deuxième sur la commune d'Aubenas, dans des locaux appartenant à la ville.

Suite à une réorganisation de ses services, la ville d'Aubenas n'occupe plus le bâtiment qui abritait le service des eaux ainsi que son hangar attenant.

La communauté de communes, qui occupe déjà une partie du hangar souhaite en faire l'acquisition, aménager et mettre aux normes la partie bureau, vestiaires et sanitaires, reconstruire la partie hangar.

La rénovation de ces locaux permettra d'accueillir les équipes (20 agents) sur un seul tènement et de leur assurer des conditions de travail décentes et réglementaires.

Les travaux de rénovation envisagés concernent, pour la première phase, la redistribution intérieure des locaux de manière à créer notamment, un bureau administratif pour l'encadrement du service collecte, la création de locaux de stockage, des vestiaires et sanitaires H/F et la création d'un espace mixte de réunion et réfectoire.

Le montant des travaux, 1^{ère} tranche, a été estimé à 80 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2009, pour une durée estimée à 4 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- sollicite une subvention relative à la réalisation de la première phase des travaux de rénovation du Centre Technique Intercommunal au Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre du dispositif CAP TERRITOIRE au taux de 35% soit 28 000 €
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCCEL

Le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Objet de la délibération :

Service OM :

Travaux d'aménagement du Centre Technique Intercommunal – Rue Montgolfier à Aubenas
1^{ère} tranche : bureau, sanitaires et vestiaires - Demande de subvention au Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre du contrat Cap territoire.